

		Collège	École de culture générale (ECG)	Formation professionnelle initiale			
Degré secondaire II	5	Maturité gymnasiale 11 disciplines fondamentales, 1 option spécifique, 1 option complémentaire, Travail de maturité	Maturité gymnasiale 11 disciplines fondamentales, 1 option spécifique, 1 option complémentaire, Travail de maturité		Maturité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel)	19-20	
	4			Maturité spécialisée	Certificat fédéral de capacité (CFC) Formation duale ou en école à plein temps.	Maturité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel)	18-19
	3			Diplôme d'ECG Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 4 ans de formation.</i>	Certificat fédéral de capacité (CFC) Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 3 ans de formation.</i>	17-18
	2					Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) Apprentissage en 2 ans	16-17
	1						15-16
Scolarité obligatoire	3	*	Cycle 3 (cycle d'orientation) - système à niveaux Tronc commun (classes hétérogènes) avec des disciplines à 2 niveaux (1, 2) En 9e : niveaux en Français et Mathématiques. En 10e et 11e : niveaux en Français, Mathématiques, Allemand et Sciences de la nature.			Enseignement spécialisé	14-15
	2						13-14
	1						12-13
	8						11-12
	7		Cycle 2				10-11
	6						9-10
	5						8-9
	4						7-8
3		Cycle 1			6-7		
2					5-6		
1					4-5		
Année						Age	

* La 11e année de scolarité obligatoire peut compter comme première année d'études gymnasiales (pour les élèves avec les conditions requises) et se déroule déjà dans les gymnases.

Sous certaines conditions, possibilité de faire :	Une formation transitoire d'une année (en école, duale ou d'intégration), ou une autre solution transitoire d'accompagnement à l'entrée dans la formation professionnelle (Semestre de motivation, différentes formes de coaching, etc.).
	Une 12e année à l'école obligatoire (dans le même établissement ou dans la partie germanophone du canton).